



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 43488

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur les délais de réponse aux questions écrites. À ce jour, il reste 2 035 questions écrites non retirées et sans réponse sur les 14 019 déposées en 2007 lors de la 13ème législature. Malgré une amélioration, certains ministères tardent toujours à répondre à certaines questions écrites. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour raccourcir les délais de réponse et obliger le ministère à répondre au-delà d'une certaine limite de temps.

Texte de la réponse

M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement partage la préoccupation de l'honorable parlementaire concernant les délais de réponse aux questions écrites. Le contrôle du Gouvernement par le Parlement, au moyen notamment des questions écrites, est un élément important de l'équilibre des pouvoirs. L'inflation du travail gouvernemental, la technicité accrue ainsi que la nature des questions, qui touchent de larges domaines, peuvent expliquer des délais supplémentaires. Sur ce chantier, le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement souhaite indiquer à l'honorable parlementaire que le Premier ministre a écrit aux présidents des assemblées au printemps 2008 pour leur proposer la constitution d'un groupe de travail conjoint aux services des assemblées et services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement et Direction des Journaux officiels) chargé de rechercher des convergences entre les travaux de dématérialisation du Parlement et du Gouvernement, le traitement des questions écrites étant une des principales questions à examiner dans ce cadre. Ce groupe de travail, qui a été constitué le 30 septembre ; s'est réuni à plusieurs reprises, l'objectif du Gouvernement étant, bien évidemment, d'aller le plus vite possible sur le traitement des questions écrites. Le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement communiquera les conclusions de ce groupe de travail aux parlementaires qui le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43488

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1977

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2912